

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33

\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du jeudi 8 décembre 2022

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

transmis en Sous-Préfecture le

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, Mme BUSQUET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, Mme MORAINÉ, M. HULLIN,  
M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE  
CHABOT, M. BUYS, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER  
M. LEPUT, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
M. WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. PRACA  
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS  
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

**Absents** : M. SIMONNET

**Secrétaire de séance** : M. FOURNIER

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 5  
octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 15.

N° 22-6-7

OBJET**CIMETIERE DU PECQ  
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE SALLE DE  
RECUEILLEMENT**

Monsieur FOURNIER rappelle aux membres du Conseil Municipal que la salle de  
recueillement est mise à disposition des familles afin de leur permettre de se réunir  
pour un moment de recueillement ou de retrouvailles avant et après une cérémonie  
funéraire. Elle peut également être utilisée pour des cérémonies patriotiques ou  
commémoratives

Cette mise à disposition était consentie à titre gratuit à l'exception de la facturation  
d'un forfait de 50 € pour les frais de nettoyage et d'entretien.

Etant donné la demande de mise à disposition de la salle dans le cadre d'inhumations  
hors du cimetière du Pecq, il est ~~proposé d'adapter les tarifs de cette prestation~~  
comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20221214-22-6-7-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

- mise à disposition de la salle de recueillement au bénéfice d'une association à but non lucratif d'intérêt général et événements patriotiques ou commémoratifs : gratuite,
- mise à disposition de la salle de recueillement en cas d'inhumation au cimetière du Pecq : 50 euros (correspondant aux frais de nettoyage et d'entretien),
- mise à disposition de la salle de recueillement hors inhumation au cimetière du Pecq et hors association à but non lucratif d'intérêt général : 120 €.

Le règlement intérieur de la salle de recueillement est donc revu en ce sens.

Vu la délibération N° 22-4-3 du Conseil Municipal du 29 juin 2022 relative à la création d'une salle de recueillement,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines - Administration Générale du 5 décembre 2022,

Considérant le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 29 juin 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

**DÉCIDE** de modifier le règlement intérieur de la salle de recueillement selon le projet annexé à la présente.

**DÉCIDE** de fixer comme suit les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

PRESTATION	REDEVANCE
Mise à disposition de la salle de recueillement au bénéfice d'une association à but non lucratif d'intérêt général et pour les événements patriotiques ou commémoratifs	GRATUIT
Mise à disposition de la salle de recueillement en cas d'inhumation au cimetière du Pecq (correspondant aux frais de nettoyage et d'entretien)	50 €
Mise à disposition de la salle de recueillement hors inhumation au cimetière du Pecq et hors association à but non lucratif d'intérêt général	120 €



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal stroke and a small flourish.

Laurence BERNARD